



Apposer ici le logo de l'association organisatrice. Préciser clairement ses nom, adresse géographique, n° de tel, adresse électronique.

NOTICE D'INFORMATION
WE de 4 jours de randonnées (du 25 au 28 mai AAAA- 3 nuitées)
CAP DE LA HAGUE
N° AAAA-03

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP AAAA avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP avec licence AAAA avec assurance RC.

Nombre de participants: 15 au minimum avec 4 voitures, 25 au maximum avec 6 voitures.

Date: du dimanche 25 mai au mercredi 28 mai AAAA.

Déplacements: voitures personnelles avec co-voiturage

PROGRAMME

Les participants, muni de leur pique nique pour le dimanche midi, sont attendus au port d'Omonville La Rogue (50), lieu de départ du séjour, le dimanche 25 mai AAAA à 12h30

Les quatre randonnées prévues, de l'ordre de 25 à 30 km, sauf celle du 1^{er} jour (10 km) permettront de découvrir la côte nord/nord-ouest du Cotentin depuis Omonville la Rogue jusqu'à Carteret.

Fin de séjour à l'issue de la rando du dernier jour le mercredi 28 mai. Retour sur LA BULLE, en covoiturage, à l'issue de la randonnée s'achevant vers 16h30/17h00

HEBERGEMENT

L'hébergement sera assuré dans un Gîte d'Etape, Le Centre Thomas Hélye, Le Bourg à 50440 BIVILLE, Tel : 02 33 04 52 19, qui assurera la fourniture des repas, avec pique-nique pour le déjeuner du midi.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **150 €** par personne, en pension complète, en chambre double.
Supplément pour chambre individuelle : **45,00 € pour le séjour.**

Ce prix comprend :

- La pension, du dîner du 1^{er} jour au déjeuner (pique-nique) du dernier jour.
- L'accompagnement des randonnées par un Animateur de l'Association.
- La visite du Jardin de Vauville
- L'accès à la soirée "contes et légendes".

Ne sont pas compris

- La fourniture du pique-nique du premier jour.
- Les boissons
- Les dépenses personnelles
- Le voyage, jusqu'au COTENTIN et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation :: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.

INSCRIPTIONS

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription

ATTENTION : le nombre de chambres individuelles est limité.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 2 novembre AAAA-1 à la permanence de l'Association.

Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 50 € (chèque à l'ordre de l'Association)

Suivant le nombre de pré-inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au 5 janvier AAAA. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux pré-inscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS

Acompte de 50 € à la pré-inscription. Date limite 05/01/AAAA.

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Solde du séjour avant le 25/04/AAAA

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 700 kms comprenant aller-retour+ trajets sur place.

Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement.(Trajet A-R et trajets sur place)

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

-Annulation faite avant le 25/02/AAAA: restitution des sommes versées.

-Annulation faite entre le 25/02/AAAA et le 25/04/AAAA : restitution des sommes versées avec une retenue de 30 € pour frais de dossier.

-Annulation postérieure au 25/04/AAAA : retenue de 100% du montant total du séjour.

DIVERS

Une réunion des participants, pourra être organisée vers la mi-avril AAAA.

A cette occasion un dossier sera remis aux conducteurs.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association (*préciser ici l'adresse du site, ainsi que le chemin pour accéder aux documents*).

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation :: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.